

Elections européennes - Présidence des bureaux de vote

M. LE MAIRE : Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous fais passer la liste des bureaux de vote ouverts le 13 juin pour les élections européennes avec les noms des Conseillers Municipaux et Adjointes qui les présideront. Je n'accepterai que quelques rares excuses. Je vous informe d'ores et déjà que le scrutin est ouvert de 8 heures à 22 heures. C'est une journée agréable pour vous car vous n'aurez pas trop de travail et pas de longues files d'attente, étant donné les horaires d'ouverture des bureaux dont vous serez responsables. Je vous fais donc passer cette liste où vous confirmerez ou non votre participation.